



Un livreur à vélo pour la plateforme de repas Deliveroo, à Nice, en France, le 25 octobre 2022. Crédit : Reuters

"On alerte sur les conditions de travail depuis des années" : une plainte pour "traite d'êtres humains" déposée contre Deliveroo et Uber Eats

Par [Louise Huet](#)

Des associations d'aide aux livreurs de repas ont déposé mercredi une plainte pénale pour "traite d'êtres humains" visant les plateformes Deliveroo et Uber Eats. Les associations dénoncent des conditions de travail "indignes" sans "aucune protection" et "l'impunité des plateformes", pour lesquelles travaillent en immense majorité des travailleurs immigrés, face à "un cadre légal inexistant depuis 10 ans".

C'est une première en France. Quatre associations d'aide aux livreurs de repas ont déposé mercredi 22 avril une plainte pénale auprès de la procureure de la République de Paris pour "traite d'êtres humains" contre les plateformes de livraison de repas Deliveroo et Uber Eats. Cette plainte est portée par la Maison des livreurs à Bordeaux, la Maison des coursiers à Paris, et les associations d'aide aux livreurs AMAL et Ciel.

"Le modèle économique des plateformes repose sur l'exploitation d'une main d'œuvre très précaire, en grande partie immigrée, dans des conditions de travail indignes, pour des revenus de survie", affirme à l'AFP Me Thibault Laforcade, qui évoque une démarche "inédite" en France.

Selon Jonathan L'Utile Chevallier, coordinateur de projet à la Maison des livreurs à Bordeaux, contacté par InfoMigrants, leur plainte, "longue de 80 à 90 pages, détient une liste annexe considérable de témoignages, preuves, éléments et documents partagés par de nombreux livreurs dans toute la France", détaillant le quotidien éprouvant de ces travailleurs, en immense majorité étrangers.



Des livreurs Uber Eats qui ne peuvent plus travailler se rassemblent sur la place de Clichy, dans le 18ème arrondissement de Paris, mercredi 14 septembre 2022. Crédit : InfoMigrants

En réaction, dans un communiqué, Uber Eats assure que cette "plainte, que nous apprenons par voie de presse, ne repose sur aucun fondement". De son côté, Deliveroo dit contester "vigoureusement les intentions qui lui sont prêtées" et "rejette fermement toute assimilation de son modèle à une situation d'exploitation ou de traite des êtres humains".

"Les plateformes font mine de ne pas comprendre ni de voir la précarité des personnes qui travaillent pour elles. Mais ça fait des années qu'on alerte sur les conditions de travail et qu'un très grand nombre de rapports et d'études ont été réalisés pour pointer du doigt ces pratiques, jusqu'au niveau même de l'ONU", signale Jonathan L'Utile Chevallier.

20 km en vélo pour trois euros net

En France, l'on dénombre entre 70 000 et plus de 100 000 livreurs. D'après [une enquête menée en 2025 par Médecins du Monde](#) (MdM) et plusieurs centres de recherche auprès d'un millier de livreurs, 98 % sont nés à l'étranger et 64 % sont sans titre de séjour, donc en situation irrégulière.

Selon cette étude, ils travaillent en moyenne 63 heures par semaine pour 1 480 euros bruts mensuels. Car sur ces plateformes, "nous sommes payés à la tâche, pas à l'heure", rappelle à InfoMigrants Bilal Diakhate, président du collectif de livreurs Ciel à Paris, qui se dit "très content du dépôt de cette plainte".

"L'application propose de manière incessante des propositions de commandes, sauf qu'une part considérable des courses proposées sont médiocres, avec un niveau de rémunération absolument indigne", accuse Jonathan L'Utile Chevallier. Ce dernier évoque à InfoMigrants des livreurs parcourant par exemple 20 km de vélo à Bordeaux, pour une course à trois euros net. "Si ces plateformes respectaient ces travailleurs et avaient un début de considération pour eux, ils ne proposeraient pas une somme aussi ridicule. Qui accepte ça hormis les personnes vulnérables ?", s'insurge-t-il.

En réponse, Deliveroo assure appliquer un accord d'avril 2023 "garantissant aux livreurs un revenu horaire minimum de 11,75 euros". Mais selon les plaignants, les livreurs, "totalement dépendants", sont "contraints d'accepter n'importe quelles conditions de travail".

A lire aussi

[Paris : la Maison des coursiers, un lieu de repos entre deux livraisons à vélo](#)

Dans le rapport de Médecins du monde, [6 livreurs sur 10 disent en outre avoir déjà subi des agressions verbales](#) de la part de clients ou de restaurateurs, et un quart des agressions physiques. Mais aussi du chantage et des menaces de signalement pour ceux qui, sans-papiers, donc sans autorisation pour travailler légalement, louent les comptes d'autres travailleurs. Cette pratique est illégale mais très courante, et bien souvent, les plongent dans des situations encore plus difficiles.

"Autour de moi, je note que les titulaires de comptes loués exigent un montant d'environ 150 euros par semaine. Ça veut dire 600 euros par mois. Donc sur 1 400 euros gagnés par mois, combien reste-t-il réellement à ces livreurs ?", interroge Bilal Diakhate.

"En cas de blessure ou d'accident, on est livrés à nous-mêmes"

À ces conditions de travail "indignes" et ces salaires de misère, s'ajoute aussi une dégradation de la santé, physique comme mentale, face à un système à la tâche qui pousse à être toujours plus productif, donc toujours plus rapide, aux risques et périls des livreurs.

"À l'heure actuelle, nous travaillons sans aucune couverture ni aucune protection. Les plateformes ne tiennent pas compte de notre santé. En cas de blessure ou d'accident, on est livrés à nous-mêmes", dénonce Bilal Diakhate. "Alors qu'elles nous poussent à travailler les jours de mauvais temps et de pluie, quand c'est encore plus dangereux, mais parce que les gens commandent plus. En janvier, quand il a neigé, alors que les routes étaient impraticables, ils ont augmenté le prix des courses pour nous encourager à travailler".

En cas d'accident, aucune indemnisation, rapportait déjà Abdoulaye, livreur ivoirien, à InfoMigrants en 2023. "Peu importe le risque que vous courez, ce n'est pas leur problème. Déjà, quand vous avez un accident et que vous appelez Uber ou Deliveroo, la première question qu'ils vont vous poser, c'est : "est-ce que la commande est en bon état ?""

Bilal Diakhate, qui travaille depuis près de dix ans en tant que livreur, relève chez ses confrères des troubles musculo-squelettiques ou des problèmes au niveau des parties génitales, après des heures passées sur la selle du vélo. L'étude de MdM mentionne également des douleurs au dos, aux épaules, aux poignets, aux mains, aux genoux, des troubles urinaires en raison d'un manque d'accès aux toilettes, mais aussi une fatigue chronique, de l'anxiété, et des dépressions.

Beaucoup de ces livreurs immigrés, souvent isolés, [font aussi souvent face à des difficultés administratives](#) et ne connaissent pas toujours leurs droits.

"Aucun cadre légal depuis dix ans"

Les associations menacent également Deliveroo et Uber Eats d'une action de groupe au civil pour "discriminations" face à un algorithme, qui attribue les courses et fixe les tarifs, "complètement opaque". "Il ne présente pas les mêmes rémunérations pour les mêmes commandes entre deux livreurs et on ne connaît absolument pas son fonctionnement", précise encore Jonathan L'Utile Chevallier. Résultat ? Une pression constante et une peur de la déconnexion pour les livreurs, qui mènent à l'épuisement.

"En l'absence de réponse satisfaisante" sous 30 jours, l'action de groupe sera portée devant le tribunal judiciaire de Paris, et si la responsabilité de la plateforme est reconnue, les livreurs

pourront rejoindre le groupe et bénéficier de la réparation décidée par le juge, détaille l'avocat Me Thibault Laforcade, qui espère créer une jurisprudence.

A lire aussi

"Je suis perdu, abattu" : portraits de livreurs sans-papiers pour Uber Eats

Avec cette plainte, Bilal Diakhate souhaiterait que Uber Eats et Deliveroo "revoient leur politique". "Le but, ce n'est pas de faire du mal aux plateformes : on veut simplement qu'elles agissent pour que les conditions soient plus humaines, pour qu'on puisse accéder à nos droits et gagner dignement notre vie, comme tout le monde. S'il y a une procédure judiciaire qui pourrait équilibrer les relations et pousser les plateformes à nous considérer davantage et à nous protéger, je m'en réjouis", abonde ce vétéran du métier.

Selon Jonathan L'Utile Chevallier, en l'espace de dix ans, le modèle de la livraison de repas sur ces plateformes a à peine changé. "Les conditions se sont même dégradées depuis 2016", déplore Bilal Diakhate. D'après [un rapport de l'Autorité des relations sociale des plateformes d'emploi](#) (ARPE) publié en 2025, le revenu horaire brut chez Deliveroo, Uber Eats et Stuart a même diminué de quelques euros entre 2021 et 2024.

"Pourquoi ? Parce qu'elles bénéficient d'une impunité totale. Il n'y a aucun cadre légal depuis dix ans. Il n'y a aucune évaluation de leur activité, aucun contrôle, aucune régulation", signale Jonathan L'Utile Chevallier. Les associations espèrent ainsi que le gouvernement et les partis politiques "se saisissent enfin de ce sujet et légifèrent sur la question".